

PALESTINE SOLIDARITE

Ardèche Drôme

Bulletin N° 47 - Octobre 2020



Sommaire

Editorial.....	p 1
L'eau, enjeu d'un conflit régional.....	p 2 & 3
Tour de France cycliste.....	p 3 & 4
Actualités du BDS	p 5
Note de lecture.....	p 6
Parutions	p 7
Bulletin d'adhésion.....	p 7
A noter sur vos Agendas	p 8
Infos diverses	p 8

ÉDITORIAL

Alors que la situation en Palestine empire chaque jour comme en témoignent de nombreuses informations dont certaines sont alarmantes, à commencer par la propagation de la pandémie en Cisjordanie et à Gaza, territoires dont l'occupation et le blocus ont endommagé ou détruit de nombreuses infrastructures sanitaires. Dans ce contexte, la violence de la colonisation et de l'apartheid israéliens s'intensifie chaque jour davantage : vol de terres, destructions de cultures et de maisons (*lire à ce sujet, l'excellent article de notre ami Michel Mietton, sur le site de l'AFPS : <https://www.france-palestine.org/Les-destructions-en-territoires-occupes-de-maisons-palestiniennes-pour-punition>*), agressions par les colons, arrestations de plus en plus nombreuses, assassinats de civils, en toute impunité, par l'armée, y compris des enfants et handicapés



Tout se passe comme si l'annexion d'une partie de la Cisjordanie et de Jérusalem Est, annoncée pour le 1^{er} juillet, n'avait pas officiellement eu lieu mais était en train de s'opérer dans les faits sans qu'Israël n'ait besoin de la proclamer. Annexion et apartheid sont les deux termes essentiels pour caractériser la situation actuelle.

Dans un contexte qui a rarement été aussi sombre, il y a quand même, pour nous en France, quelques raisons de se réjouir et d'espérer. Il s'agit, tout d'abord, le 11 juin, de la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH), la plus haute juridiction de l'Union Européenne, qui a reconnu la France coupable d'atteinte à la liberté d'expression dans l'affaire des militants et militantes alsaciens condamnés, il y a dix ans, pour avoir appelé à boycotter les produits israéliens. Désormais, l'appel au boycott ne peut plus être considéré comme illégal en France et la justice reconnaît que nous sommes du côté du Droit, lorsque nous engageons des actions BDS. (Voir l'article *Actualités du BDS* dans ce numéro).

Il s'agit, ensuite, de la remarquable mobilisation des militantes et militants à laquelle nous avons assisté à l'occasion du Tour de France cycliste. Partout en France, sur les routes du Tour et ailleurs, les groupes locaux de l'AFPS se sont mis en action pour dénoncer la grossière entreprise de propagande pour Israël et sa politique mise en place par les promoteurs de l'équipe *Israël Start Up Nation* (rebaptisée par nous *Israël Hold Up Nation*) et pour rappeler les souffrances et la résistance exemplaire du peuple palestinien (*lire l'article sur ce sujet dans ce numéro*).

Aux côtés du peuple palestinien notre combat s'annonce, plus que jamais, long et difficile, mais les raisons d'espérer existent. Souhaitons que le prochain congrès national de l'AFPS qui va se tenir les 14 et 15 Novembre à Saint-Denis, affermis, encore, les bases de ce combat et renforce notre unité.

Jean Louis Vey le 10 octobre 2020

Titre : Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
ISSN 2275-2374
Imprimé par :
Imprimerie Souquet
Tél : 04 75 02 45 46

Association
France-Palestine Solidarité
Ardèche-Drôme
Ancienne école Jean-Jaurès
Rue Pierre Curie
26100 Romans sur Isère
Directeur de la publication :
Jean-Louis VEY

L'EAU, ENJEU D'UN CONFLIT REGIONAL ISRAËL-PALESTINE ET PAYS VOISINS

L'eau est partout source de vie mais elle est une ressource d'autant plus précieuse qu'elle est rare. C'est le cas au Proche-Orient. Tandis que, selon les Nations Unies, le seuil de pénurie est à 1 000 m³/hab./an, le seuil de pénurie absolue à 500 m³/hab./an, tous usages confondus (domestique, agricole, industriel), la consommation moyenne est de 310 m³/hab./an pour les Israéliens, 83 m³/hab./an pour les Palestiniens, 150 m³/hab./an en Jordanie. Le partage est donc inégal, injuste, dans un rapport de 1 à 4 entre Israël et Palestine. La situation est particulièrement dramatique à Gaza où la consommation est limitée à 40 m³/hab./an et ne fait en outre que s'aggraver en Palestine où la population a été multipliée par 4 depuis 1967, tandis que la consommation n'a pu que doubler.

I - LE CONTEXTE

1 – Le contexte politique : l'eau, un enjeu historique

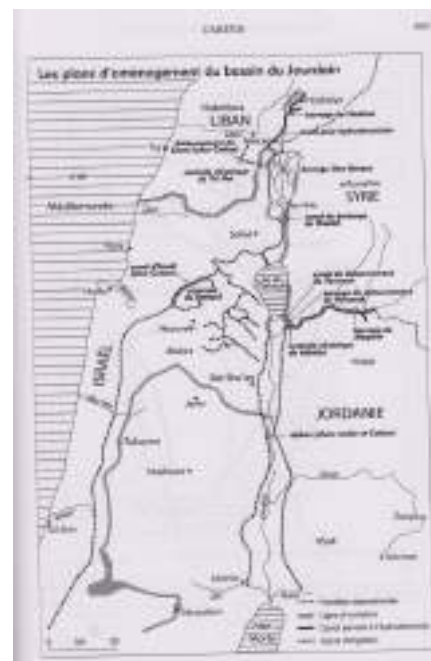
Les crises autour du contrôle de l'eau ne sont pas nouvelles. De très fortes tensions régionales historiques entre Liban, Syrie, Jordanie, Palestine et Israël prévalent depuis un siècle. Non seulement le bassin du Jourdain est transfrontalier mais le Jourdain et son affluent le Yarmouk sont eux-mêmes des frontières. Avant même la création de l'Etat d'Israël, des conflits pour le partage de l'eau sont révélés. Les sionistes, conscients de la faiblesse des ressources, bataillent pour faire inclure dans les limites du « foyer national juif » un cours d'eau important régionalement, le Litani, situé au sud du Liban, ainsi que la région du Mont Hermon (château d'eau naturel). Des références en ce sens apparaissent déjà dans les ouvrages d'Herzl (L'Etat des Juifs (1896), Altneuland (1902)), ainsi que dans des déclarations de Chaim Weizmann (lettre à Lord Curzon en 1920). L'eau est aussi source d'énergie et P. Rutenberg crée dès 1923 la Palestine Electric Company malgré les protestations arabes, avec le soutien des autorités britanniques mandataires et les financements d'E. de Rothschild. Après la création d'Israël, parallèlement à une recrudescence des actes de guerre durant les années 50, notamment avec la Syrie autour du lac de Tibériade, plusieurs plans successifs tentent sans succès d'établir une répartition de la ressource, dont le plan Johnston en 1955 (47 % de l'écoulement du Jourdain à la Jordanie, 37 % à Israël).

La guerre des 6 jours (1967), sans être « une guerre pour l'eau », se révèle être de ce point de vue une aubaine pour les Israéliens. Les aménagements hydrauliques syriens défavorables sont stoppés, le Golan passe sous le contrôle d'Israël, de même que les rives du lac de Tibériade et l'aquifère dit de Judée-Samarie. L'eau en Cisjordanie et à Gaza est placée sous contrôle militaire (ordre militaire n° 92, en violation des articles 43 et 46 de la Convention de la Haye) : pompages dans le Jourdain prohibés, réglementation draconienne des forages avec limitation en nombre et en profondeur au détriment des Palestiniens, ravitaillement de Gaza à partir de la Cisjordanie exclu, ...

2 - Le contexte physique : une ressource rare

Le contexte climatique : Sur le bassin du Jourdain, les précipitations moyennes interannuelles sont très inégalement réparties : de plus de 1 000 mm au nord (précisément au Liban sur la chaîne de l'Anti-Liban, le mont Hermon) à moins de 200 mm au sud et sud-est. En Cisjordanie, elles sont comprises entre 700 mm au nord et 100 mm au sud (sud-est d'une ligne Jéricho-Hébron). Comme toujours en milieu semi-aride, la variabilité interannuelle en outre est grande. Enfin, le bilan hydrique est péjoré également par une évaporation importante, estimée à 15 % des apports naturels, principalement sur le lac de Tibériade et, à l'aval du lac, dans les marais de Huleh.

Le contexte hydrologique : En conséquence de cette distribution des pluies, sur un potentiel d'écoulement annuel moyen de 1 500 millions de m³, 70 % se forment au Liban (Mont Hermon) et en Syrie (Golan et Yarmouk) mais l'eau du Jourdain est contrôlée aujourd'hui à 90 % par Israël. Les écoulements en aval du lac de Tibériade sont d'autant plus réduits qu'entre 320 et 400 millions de m³ sont pompés par l'aqueduc national d'Israël, construit entre 1953 et 1964, dirigeant l'eau vers le cœur du pays et jusqu'au Neguev.



Le contexte hydrogéologique : La ressource en eau est aussi une ressource souterraine. Différents aquifères existent : un aquifère basaltique en Syrie (Hauran), des aquifères calcaires au Liban et en Jordanie et quatre autres à l'ouest : en Cisjordanie principalement, Israël et Gaza. Les quatre « réservoirs » sont l'aquifère nord qui fournit 145 millions de m³/an (dont 100 pour Israël alors qu'il est alimenté en totalité par des pluies tombées en territoire occupé), l'aquifère occidental (360 M. m³/an dont 340 pour Israël) alimenté à 90 % par des pluies tombées en Cisjordanie et dans lequel l'Etat hébreu s'alimente par forages de part et d'autre de la Ligne verte, l'aquifère oriental (40 M. m³/an pour les colons, 55 pour les Palestiniens), l'aquifère côtier de qualité très problématique. Tous ces aquifères sont globalement surexploités : les recharges annuelles ne compensent pas les prélèvements.

A suivre... (II -Partage inégal et détournement)

Pour plus d'informations : bibliographie succincte (H. Laurens : La question de Palestine. 5 tomes V. Andréassian et J. Margat : Rivières et rivaux. Les frontières de l'eau ; J. Fontaine : L'eau, enjeu du conflit israélo-palestinien. Cahiers de l'AFPS n° 22)

Michel Mietton

TOUR DE FRANCE CYCLISTE : MOBILISATION EXCEPTIONNELLE EN FRANCE ET EN ARDÈCHE-DROME

Dès que la présence d'une équipe israélienne dans le Tour de France fut connue, en mars 2020, l'AFPS se mobilisait pour mettre en place une campagne d'information et d'actions destinée à dénoncer et à combattre cette grossière opération de propagande. Les objectifs affichés par Sylvan Adams, le milliardaire israélo-canadien patron de l'équipe *Israël Start Up Nation* étaient clairs : affirmer qu'Israël est un « État comme un autre, démocratique, sûr, ouvert et tolérant » et faire des coureurs et de tous les salariés de l'équipe, des ambassadeurs d'Israël. En réalité, une vaste opération de blanchiment destinée à faire oublier les crimes commis quotidiennement par cet Etat voyou.

L'AFPS entra rapidement dans l'action avec l'envoi d'une lettre aux trois coureurs français appartenant à cette équipe. D'autres lettres suivirent : lettre à Christopher Froome et à d'autres coureurs de premier plan approchés par l'équipe israélienne, lettre à une équipe cycliste bretonne partenaire d'*Israël Start Up Nation* et, enfin, lettre à tous les coureurs participant, effectivement, au Tour de France 2020.

Dans le même temps, les GL furent sensibilisés et mobilisés par rapport à l'importance de

l'opération de propagande et la nécessité de réagir. Tout cela permit une très forte mobilisation nationale, puisque l'on dénombra près d'une cinquantaine de GL qui engagèrent au moins une action lors de l'épreuve, ou en amont. Ces actions allèrent de l'envoi de lettres à des actions d'information sur des marchés et autres lieux publics de nombreuses villes, en passant par des actions plus spectaculaires sur les routes, au passage de la course.



Notre groupe local Ardèche Drôme est l'un des groupes dont la mobilisation a été la plus forte, avec deux actions notoires organisées. Tout d'abord, ce fut le comité de Romans qui entra dans la danse, avec une action à vélo, particulièrement spectaculaire : le 1^{er} septembre, veille de l'étape Gap-Privas qui allait traverser nos deux départements, une douzaine de cyclotouristes parcourut une partie de l'étape, de Nyons à Privas, avec un arrêt à Montélimar. Deux d'entre eux firent même l'étape en entier.

À Nyons, Montélimar et Privas, des groupes de militants et militantes, dont certains étaient venus de Valence, étaient là pour accueillir les cyclistes autour de stands où ils diffusaient au public présent de l'information sur la situation en Palestine occupée et sur l'opération de blanchiment menée sur le Tour de France par l'équipe *Israël Start Up Nation* (justement rebaptisée, dans le cadre de notre campagne nationale, *Israël Hold Up Nation*). Cette action dont la presse locale se fit l'écho connut un grand succès. Elle fut filmée par le réalisateur ardéchois Patrice Forget, militant de l'AFPS et a été présentée dans le n°4 du *Journal du Tour* de l'AFPS que l'on peut retrouver avec ce lien : www.france-palestine.org/Le-journal-du-Tour-de-France-2020-special-Hold-up-Nation

Puis, ce fut au tour du comité d'Annonay d'organiser une action à vélo dans le centre ville, le samedi 5 septembre. Douze cyclotouristes dont certains et certaines étaient venus à vélo de Saint-Félicien, sous la houlette de François Caussèque, adhérent de l'AFPS et l'un des fondateurs de la célèbre épreuve cycliste amateur *L'Ardéchoise*, parcoururent le centre-ville d'Annonay pendant près de deux heures. Dans le même temps, une douzaine de militants et militantes, postés à l'entrée du marché, distribuaient des tracts et dialoguaient avec les nombreux passants. Cette action très réussie a été présentée dans le n°5 du *Journal du Tour* de l'AFPS que l'on peut retrouver avec ce lien : www.france-palestine.org/Le-journal-du-Tour-de-France-2020-special-Hold-up-Nation.

La nécessité d'une telle campagne apparaît avec évidence à la lumière de certains retours de GL engagés dans l'action, en particulier, le constat d'une difficulté à expliquer au public que l'apparent « mélange entre le sport et la politique » n'était pas de notre fait, mais de celui des promoteurs de l'opération qui utilisent, sans vergogne, le sport cycliste et l'intérêt qu'il suscite auprès du public pour promouvoir une image d'Israël qui est à l'opposé de celle de l'État criminel que nous voyons, chaque jour, à l'œuvre.

La nécessité de l'action sera encore d'actualité à l'occasion du Tour de France 2021. L'équipe israélienne a la volonté de participer à nouveau à l'épreuve avec l'ambition avouée de la gagner, grâce à la présence de Chris Froome que Sylvan Adams est parvenu à débaucher. Notre réaction devra être à la hauteur de cette nouvelle manipulation. C'est ce qu'exprime Bertrand Heilbronn, président de l'AFPS, dans l'interview diffusé dans le *Journal du Tour* n°10 : « *Notre objectif, l'année prochaine, c'est qu'il n'y ait plus cette équipe, mais, si elle y est, on continuera à la dénoncer* ».

Jean Louis Vey

On peut retrouver les 10 numéros du *Journal du Tour* avec ce lien www.france-palestine.org/Le-journal-du-Tour-de-France-2020-special-Hold-up-Nation



ACTUALITÉS DU BDS

1. Condamnation de la France par la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) pour atteinte à la liberté d'expression

Il faut, tout d'abord, rappeler cette décision de justice très importante, intervenue le 11 Juin dernier, qui a mis un terme à une procédure engagée depuis plus de dix ans. Cet arrêt de la plus haute juridiction européenne a en effet permis d'innocenter définitivement douze militants et militantes de la cause palestinienne dont une majorité était membre de l'AFPS Alsace. Ces militants et militantes avaient été condamnés par la justice française, pour avoir appelé, pacifiquement, à boycotter les produits israéliens devant un supermarché. Une condamnation infamante et particulièrement injuste, les désignant comme coupables de « *discrimination à la haine ou à la violence à l'égard d'un groupe de personnes, en raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une race, une religion ou une nation ...* »

Après dix ans d'une courageuse bataille, activement soutenue par l'AFPS, ces militants et militantes ont été innocentés et l'État français qui n'a pas fait appel de cette décision a été condamné pour atteinte à la liberté d'expression. Cette grande victoire signifie que, désormais, nous sommes du côté du Droit et de la Justice, lorsque nous appelons à boycotter tous les produits d'Israël, tant que cet Etat ne respectera pas le droit international. Ne nous privons pas d'utiliser cette décision pour renforcer, en toute légalité, nos actions BDS.

2. Prochaine action nationale BDS concernant les vins produits dans les colonies israéliennes, vendus sur internet.

Le développement de la vigne dans les colonies israéliennes et de la vente en Europe des vins qui en sont issus, présentés comme des vins d'Israël, participe à la normalisation des colonies israéliennes. On pourra lire ou relire, à ce sujet, l'article publié dans le numéro 66 de *Palsol* (Pages 12 et 13): https://www.france-palestine.org/IMG/pdf/palsol_66_web.pdf En France, ces vins sont vendus, principalement, sur internet.

Du 15 octobre au 15 novembre prochains, il est proposé à l'ensemble des groupes locaux de l'AFPS une action visant à ce que la réglementation sur l'étiquetage soit appliquée à ces vins, c'est-à-dire que l'origine indiquée soit « *colonie israélienne* » et non « *Israël* », conformément à l'arrêt rendu par la Cour de Justice de l'Union Européenne, le 12 novembre 2019. Cet arrêt a confirmé la validité des réglementations prises par l'Union Européenne, en déboutant la demande d'un colon israélien, producteur de vin qui voulait les faire annuler.

Deux types de vendeurs sur Internet ont été identifiés : ceux qui ont uniquement des motivations commerciales et qui vendent des vins israéliens comme ils vendent des vins espagnols ou chiliens et les vendeurs que nous qualifierons d'« idéologiques » qui, par leur commerce, soutiennent volontairement la politique coloniale d'Israël.

On peut penser que pour les premiers, une démarche de l'AFPS au niveau national permettra qu'ils se mettent en conformité avec la réglementation. Pour les seconds, seules les menaces de sanctions sont susceptibles de les y amener. Mais pour cela, il est nécessaire que l'administration de la répression des fraudes (les DDPP dans les départements) reçoive de nombreux courriers qui l'amènent à diligenter des contrôles, inviter les contrevenants à se mettre en règle et prendre éventuellement des sanctions.

Entre le 15 octobre et le 15 novembre, il est demandé à tous les adhérents, adhérentes et plus largement à tous les citoyens d'écrire par mail ou par courrier postal aux vendeurs « idéologiques » et aux DDPP correspondantes. Des informations complémentaires plus précises vont être envoyées aux adhérents et adhérentes pour indiquer la marche à suivre.

Cette action peut apparaître comme modeste aux regards des crimes commis par Israël mais un succès aurait un impact politique certain, dans la mesure où il concernerait un des moyens essentiels utilisés par Israël pour tenter de légitimer ses colonies. De plus, il constituerait un encouragement important à aller plus loin dans la campagne BDS.

Jean Louis

NOTE DE LECTURE « LE MUR ET LA PORTE » DE MICHAEL SFARD

(Editions Zulma, 602 pages + notes-annexes, 25 €).

Michael Sfar, fils de dissidents polonais, est un avocat israélien, digne successeur d'autres défenseurs des droits de l'homme comme Felicia Langer, Lea Tsemel ou Avigdor Feldman, tous reconnus pour leur travail en faveur des droits des Palestiniens, et des avocats israéliens arabes comme Imad Dakwar.

L'ouvrage de M. Sfar retrace 50 ans de bataille judiciaire et s'organise autour de huit thématiques : la déportation, les colonies, la torture, le mur, les avant-postes non autorisés, la détention administrative, les démolitions punitives de maisons et les assassinats ciblés. On reprend dans cette note quelques-unes des idées-forces développées par l'auteur à propos de ces pratiques odieuses, dont on ne peut mettre en lumière ici qu'une petite partie...

Le pouvoir de déporter est hérité d'une des redoutables ordonnances britanniques sur l'état d'urgence (faisant suite elles-mêmes à un décret-loi royal signé par Georges VI en 1937). La déportation coupe brutalement, et souvent définitivement, l'individu de son environnement humain et géographique. Le déporté devient en outre un réfugié apatride. Cette pratique a été beaucoup utilisée par les Israéliens dans la décennie 70 (989 ordres de déportation vers la Jordanie puis vers le Sud-Liban), fréquemment sans aucun examen judiciaire. Grâce au travail très courageux de Langer et Tsemel à opposer à l'attitude plus que décevante de la Haute Cour, le prix à payer en capital politique, public et international par Israël devint trop important, les déportations-éclair cessèrent. On peut considérer là qu'il y a eu réussite dans la bataille judiciaire.

Concernant *les colonies* (249 lieux de peuplement en 2019, 640 000 colons), « aucune autre politique poursuivie par Israël dans les Territoires occupés n'a eu d'effet aussi dévastateur » (p. 173) : confiscation des terres (interdite par la Convention de Genève de 1949 et la Conférence de la Haye de 1907) ou accès impossible, pillage des ressources naturelles, violence des colons. La création de ces « enclaves de droit » israélien contredit un principe fondamental de droit moderne, à savoir qu'une législation s'applique sur un territoire donné et non sur une base personnelle.

La torture physique et/ou psychologique est le crime le plus odieux, ayant frappé des milliers, voire des dizaines de milliers de Palestiniens. « Il n'y a pas de torture légale » (p. 281). Le droit à ne pas être soumis à la torture est un des rares droits absolus. Dans cette lutte contre cette pratique menée par des avocats courageux, le combat judiciaire les opposant trop souvent à des juges défaillants devant le pouvoir politique représente la campagne la plus aboutie même si la torture perdure en Israël au XXI^{ème} siècle. C'est le chapitre le plus sombre, le plus honteux de l'histoire d'Israël (p. 270).

L'édification du « mur » obéit au principe sioniste consistant à revendiquer « autant de terres que possible avec aussi peu d'Arabes que possible ». Le mur court sur 720 km, soit plus du double des 322 km de la Ligne verte. Il confisque ainsi plus de 16% de la Cisjordanie (527 km²). Pour les avocats, juridiquement parlant, le litige réside dans la décision de faire pénétrer la plus grande partie du mur à l'intérieur de la Cisjordanie, au-delà de la frontière reconnue entre Israël et la Cisjordanie. Mais Sfar d'ajouter : « La question se pose aussi de savoir si clôtures et murs créent le genre d'espace où nous souhaitons vivre ».

Par la signature des Accords d'Oslo, Israël était contraint de ne pas construire de nouvelles colonies. Depuis lors, les gouvernements israéliens successifs ont fait une lecture manipulatrice d'un des articles, arguant qu'ils avaient la possibilité d'agrandir les colonies existantes pour répondre aux besoins du « développement naturel ». L'auteur et avocat démontre aussi comment les colons après avoir affirmé que les terres dont ils se sont emparés n'ont jamais appartenu aux Palestiniens se présentent, après un échec judiciaire préalable et un ordre d'évacuation, avec des documents prouvant, prétendument, l'achat des terrains à leurs propriétaires palestiniens.

L'ouvrage de Sfar va bien au-delà du récit des actions judiciaires. Il leur donne vie en présentant des portraits de plaignants, d'avocats, de juges. Il conduit aussi une réflexion juridique sans concession, soulignant les limites du travail des défenseurs, la faiblesse d'une majorité des juges de la Cour suprême, pris dans un dilemme entre les pressions des gouvernants et de l'armée, de la majorité de l'opinion publique israélienne d'une part, l'opinion internationale, notamment du monde judiciaire, d'autre part. Cette faiblesse est illustrée par exemple à propos de décisions de la Cour suprême relatives aux colonies que l'auteur résume ainsi, faisant dire par les juges aux politiques : « Faites comme il vous plaira mais surtout ne dites pas que cela est légal »...

Michel

PARUTIONS

Le zaatar, dix façons de le préparer. Noha BAZ. Les éditions de l'Épure (Collection "Dix façons de préparer"), 2019. 24 pages. 8 €

Israéliens et Palestiniens, ensemble contre l'apartheid. COLLECTIF. Actes du colloque du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient (CVPR PO) avec Orient XXI, le 16/11/2019. Commande avec un chèque de 14 € à l'ordre du CVPR PO à : CVPR PO, chez Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs - 75015 PARIS

Quand hurlent les hyènes. Polar. Bruno JACQUIN. Éditions Cairn, 2020. 256 pages. 10 €

Le silence d'Isra. Roman. Etan RUM, Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Diniz Galhos. Editions de l'Observatoire, 2020. 432 pages. 22 €

Genre et féminismes au Moyen-Orient et au Maghreb. Abir KRÉFA, Amélie LE RENARD. Éditions Amsterdam (Collection "Contreparties"), 2020. 184 pages. 12 €

Les Lumières de Tel Aviv. Thriller d'anticipation. Alexandra SCHWARTZBROD. Editions Rivages (Collection "Rivages/Noir"), 2020. 300 pages. 20 €

Israël et la Bombe. L'histoire du nucléaire israélien. Avner COHEN. Préface de Benoît PÉLOPIDAS. Éditions Demi Lune, 2020. 640 pages, 29 €

Revenir à Jénine. Une histoire vivante du camp de réfugiés de Jénine, 1989-2018. Livre catalogue de l'exposition. Edition bilingue français-arabe. Nombreuses photos. Joss DRAY et les habitants de Jénine. Préface de Leïla SHAHID. Editions Scribest, 2020. 27€.

L'Échec d'une utopie. Une histoire des gauches en Israël. Thomas VESCOVI. Préface de Michel WARSCHAWSKI. Editions La Découverte. 2020. 300 pages. 20 €

De la Palestine à Chatila. Ma découverte d'un camp de réfugiés. Oumaya SAMAHA. Editions de l'Harmattan, 2020. 248 pages. 23 €

L'individu au centre de la scène. Trois pièces palestiniennes. Théâtre. "Dans l'ombre du martyr" (2011) de François ABOU SALEM, "Le Temps parallèle" (2014) de Bashar MURKUS et "Taha" (2014) de Amer HLEHEL, présentées par Najla NAKHLE-CERRUTI. Presses de l'IFPO (Collection "Ifpoche"), 2020. 15 €.

Rachel et les siens. Roman. Metin ARDITI. Editions Grasset, 2020. 512 pages, 24 €.

Les empoisonneurs. Antisémitisme, islamophobie, xénophobie. Sébastien Fontenelle. Editions Lux (Collection "Lettres libres"), 2020. 128 pages. 10 €

Apeirogon. Roman. Colum McCANN. Traduit de l'anglais par Clément BAUDE. Editions Belfond, 2020. 512 p. 23 €

Beyrouth entre parenthèses. Sabyl GHOUSSOUB. Editions de L'Antilope, 2020. 144 pages. 16 €

SUR LA TOILE

GAZA STORIES : un projet multimédia palestinien en français et en anglais. Une équipe de cinéastes et journalistes de la Bande de Gaza publient de courtes vidéos sur la vie quotidienne, les questions politiques, économiques, sociales, associatives et culturelles. <https://www.youtube.com/c/GazaStories/videos>

Bulletin d'adhésion et /ou de don 2020 à renvoyer avec votre règlement à :

AFPS Ardèche Drôme - Ancienne école Jean Jaurès – Rue Pierre Curie - 26100 - Romans sur Isère

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone : Courriel : @

Je souhaite :

. Adhérer à l'AFPS. Je cotise dans la tranche n°

soit €

. Faire un don de pour un des projets soutenus par l'AFPS

. Avoir des renseignements sur les parrainages d'enfants palestiniens

Je verse la somme totale de €

Date et signature :

Tranche n°	Revenus mensuels adhérent	Cotisation annuelle
1	Inférieurs à 500 € / mois	10 €
2	De 500 à 1 000 € / mois	25 €
3	1 000 à 1 500 € / mois	40 €
4	1 500 à 2 000 € / mois	55 €
5	2 000 à 2 500 € / mois	70 €
6	2 500 à 3 000 € / mois	85 €
7	3 000 à 3 500 € / mois	100 €
8	3 500 à 4 500 € / mois	120 €
9	Supérieurs à 4 500 €	160 €

A NOTER SUR VOS AGENDAS

Compte tenu de la crise sanitaire, toutes les dates données ci-dessous sont susceptibles de modification ou d'annulation en fonction de l'évolution de la situation et des consignes données par les préfectures. Notez déjà que la « Journée de solidarité avec le peuple palestinien » prévue le dimanche 8 novembre à Mours Saint Eusèbe a du être annulée.

- **Vendredi 6 novembre à 20h30 au cinéma Eden de Crest** : Projection du film « Le Char et l'Olivier » suivie d'un débat en présence du réalisateur Roland Nurier.

- **Samedi 7 novembre à 19 h. à la Salle des Fêtes d'Annonay** : Soirée de solidarité avec la Palestine et les personnes migrantes organisée par l'AFPS et l'ASTI :
 - Repas de Palestine
 - Présentation avec diaporama de voyages en Palestine (par Denise Peillon de l'Afps Saint-Etienne qui se rend, chaque année, en Palestine)
 - Lecture de quelques poèmes palestiniens
 - Concert du groupe *3 sans micron*

Repas : 8 € ; Concert : libre participation
 Réservation conseillée à vey.jl@wanadoo.fr ou 06 33 26 38 21

- **Du mercredi 18 au mercredi 25 novembre** : Festival du cinéma palestinien en région Auvergne-Rhône-Alpes – Palestine en Vue
 - **Mardi 24 à 20 h au Ciné Lumière à Romans sur Isère** : Projection du film « L'Apollon de Gaza » de Nicolas Wadimof.
 - **Mercredi 25 à 20 h à l'Espace des Collines à Saint Donat sur Herbasse** : Projection du film « Entre ciel et Terre » de Najwa Najjar.

- **Du jeudi 10 au dimanche 13 décembre à Romans sur Isère** – Place Maurice Faure : Ouverture d'une boutique éphémère pour la vente de produits palestiniens : Dattes, huile, zaatar, artisanat, keffiehs, *Les horaires seront communiqués ultérieurement*
-

Si vous voulez avoir des informations sur la Palestine ou connaître nos activités, vous pouvez consulter le site internet de l'AFPS : www.france-palestine.org .

Pour nous joindre par courriel : Ardèche afps07@orange.fr – Drôme afps26@laposte.net

Vous recevez ce bulletin semestriel parce que vous êtes adhérent ou donateur du Groupe local AFPS Ardèche-Drôme ou parce que vous avez donné vos coordonnées lors d'une action de sensibilisation.

Vous pouvez vous désabonner ou choisir de recevoir ce bulletin par internet ou par la Poste

Nom – Prénom :

Je souhaite :

➤ Ne plus recevoir ce bulletin ☐

➤ Le recevoir par internet : adresse de courriel @

➤ Le recevoir par la Poste : Adresse postale :

Répondre à AFPS – Ancienne école Jean Jaurès - Rue Pierre Curie - 26100 – Romans ou afps26@laposte.net